



Réagissez rapidement en cas d'incident grave !

En dehors des heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00), SEINE HABITAT a mis en place un dispositif d'astreinte, qui fonctionne 7 jours/7, 24 heures/24.

Ce dispositif d'urgence ne s'applique qu'aux cas suivants :

- Panne d'ascenseur
- Panne de chauffage et/ou de production d'eau chaude
- Panne générale d'électricité
- Portail ou porte automatique bloquée en position fermée
- Inondation dans les parties communes de votre Résidence
- Refoulement d'eaux usées en provenance des canalisations
- Bris de glace dans les parties communes de votre immeuble
- Dégâts importants sur les bâtiments liés aux intempéries.

Dans ces cas précis, en dehors de nos heures d'ouverture
(du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00)

un seul numéro



0820 120 000

Un opérateur prendra toutes les dispositions utiles pour régler la situation d'urgence.

ATTENTION !

- Ce numéro ne remplace pas celui des **Pompiers (18)**, du **SAMU (15)** ou des **Urgences Gaz (0 800 47 33 33)** lorsqu'une ou plusieurs personnes sont en danger. Après avoir prévenu les Secours d'urgence, vous devez ensuite appeler le **0820 120 000** afin que les mesures conservatoires puissent être prises rapidement.
- Ce numéro ne concerne que les incidents techniques graves qui ne peuvent pas attendre le lendemain matin en semaine ou le lundi matin lors des week-ends. Il ne concerne pas les questions administratives qui doivent obligatoirement attendre nos heures d'ouverture.